



#5

# Declaration de Dakar

Semaine Climat-Énergie - édition 2026

“ Transformons durablement nos territoires :  
savoir, pouvoir, action climatique ”

Nous, représentants des Organisations de la société civile et d'acteurs non étatiques du Sénégal et d'Afrique, représentants des Collectivités territoriales, d'organisations paysannes, de femmes et de jeunes, des institutions publiques, des universités et centres de recherche, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, participant à la 5e édition de la Semaine Climat-Énergie tenue à Dakar du 20 au 24 juillet 2026, sur le thème :

« Transformons durablement nos territoires : savoir, pouvoir, action climatique »

## ***1. Notant, avec préoccupation, que :***

- La production, la diffusion et l'utilisation des savoirs relatifs au changement climatique restent marquées par des rapports de pouvoir inégaux, au détriment des savoirs endogènes, locaux et pratiques ;
- Les inégalités d'accès au financement climatique persistent et freinent la capacité des territoires à mettre en œuvre des actions de résilience et de sobriété carbone ;
- Les pressions sur les ressources naturelles s'intensifient, notamment du fait de la désertification, de la sécheresse, de la perte de biodiversité et de l'exploitation irrationnelle des minéraux stratégiques et critiques sans aucune perspective d'industrialisation locale durable ;
- Les pertes d'emplois liés aux dynamiques de transition énergétique et industrielle demeurent une préoccupation majeure et insuffisamment anticipée à l'échelle locale, nationale et régionale ;
- Les systèmes éducatifs, scientifiques, culturels, économiques et politiques peinent encore à accompagner des transformations territoriales véritablement justes, inclusives et durables.

## ***2. Affirmant que :***

- Une articulation plus forte entre savoirs scientifiques, savoirs endogènes et locaux, savoirs pratiques et action publique est indispensable pour construire des réponses adaptées aux réalités africaines ;
- L'éducation relative au changement climatique, la formation et le renforcement des compétences constituent des leviers essentiels d'écocitoyenneté et de mobilisation de la communauté ; singulièrement, les jeunes et les femmes ;
- Tout autant sinon plus que les aspects quantitatifs, la qualité de la finance climatique doit être améliorée ; notamment, ses conditions d'accès, sa prévisibilité et son alignement sur les priorités des territoires ;
- La synergie entre les trois Conventions de Rio (climat, biodiversité et désertification) ainsi que leur opérationnalisation demeurent une condition de cohérence et d'efficacité de l'action climatique et environnementale, et de contribution à la durabilité envisagée ;

### **3. Considérant que :**

- La place prépondérante du financement privé et non concessionnel continue d'accroître le surendettement climatique des Pays les Moins Avancés (PMA) réduisant ainsi les efforts politiques et les nombreuses initiatives locales de résilience climatique et de sobriété carbone ;
- Les Collectivités locales manquent toujours de ressources humaines, techniques, financières et d'un cadre institutionnel adéquat pour intégrer pleinement le changement climatique la biodiversité et la dimension Genre dans la prise en charge des préoccupations des populations ;
- Les transitions énergétique, industrielle, agroécologique et infrastructurelle doivent être pensées de manière systémique, holistique, séquentielle et inclusive tout en renforçant la socialisation du processus afin de garantir une réelle justice climatique ;
- La gestion profitable et responsable des minéraux critiques et stratégiques et l'amorce de stratégie pour leur transformation locale constituent des enjeux de souveraineté énergétique et industrielle, de justice économique et climatique et de développement afin de juguler progressivement le modèle extractif toujours dominant dans la plupart des pays africains dotés de ces ressources minérales ;
- Les mécanismes de financement climatique territorial doivent être promus à travers des renforcements de capacités et un plaidoyer fort pour une transformation durable des économies locales ;
- La prise en compte de la biodiversité, des risques de sécheresse et de la gestion durable des terres dans les transitions territoriales doit être intégrée aux stratégies climatiques, dans le respect des droits fonciers et des moyens de subsistance des communautés locales ;

### **4. Reconnaissant que :**

- Le rôle des Collectivités locales, des institutions de recherche, des organisations de la société civile, du secteur privé et des universités est central dans la documentation, la légitimation et la valorisation des connaissances climatiques locales et le développement d'un système national d'innovation plus performant et intégré ;
- Les jeunes, les femmes, le secteur privé et les porteurs d'innovation constituent une force motrice pour l'écocitoyenneté et la co-construction de solutions locales ;

- L'année 2026 constitue une étape charnière de diplomatie climatique et environnementale africaine, avec les préparatifs conjoints de la COP17 sur la désertification (Oulan-Bator, Mongolie), de la COP17 sur la biodiversité (Erevan, Arménie) et de la COP31 sur le climat (Antalya, Türkiye) ;
- Les savoirs endogènes, les pratiques communautaires et les connaissances scientifiques constituent des ressources complémentaires pour préserver la biodiversité, anticiper les sécheresses et promouvoir une gestion durable des terres ;

## **5. Réaffirmons :**

- La nécessité de décoloniser les savoirs afin de promouvoir les approches africaines et endogènes de développement des capacités locales et scientifiques pour des transitions justes et durables ;
- La nécessité de promouvoir, d'opérationnaliser et de domestiquer les principes de l'Adaptation menée localement (Locally Led Adaptation) ;
- La souveraineté énergétique, alimentaire et industrielle comme enjeux structurants des transitions systémiques en Afrique ;
- L'importance de l'équité territoriale, de l'inclusion sociale (genre, jeunesse, peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap, réfugiés environnementaux ou climatiques, migrants, etc.) et des droits humains – dont le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au travail décent – dans toutes les politiques et actions climatiques ;
- Notre engagement à promouvoir une approche intégrée de la conservation de la biodiversité, de la prévention et gestion des risques liés à la sécheresse, ainsi que de la gestion durable des terres, en inscrivant ces enjeux de manière coordonnée dans les politiques agricoles, pastorales, forestières, hydrauliques et d'aménagement du territoire, ainsi que dans les plans de développement des collectivités territoriales

## **6. Prônons :**

- La collaboration constructive entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques (ANE) dans une dynamique de socialisation des politiques climatiques et des processus transitionnels ;
- La mise en place et l'opérationnalisation de Fonds Climat Locaux (FCL), dont la valeur ajoutée devra correspondre à des besoins aujourd'hui insuffisamment couverts : une meilleure coordination des financements, un accès simplifié aux ressources et une plus grande proximité avec les territoires ;
- Le renforcement des alliances entre acteurs non étatiques africains pour

- l'harmonisation des positions africaines dans les espaces d'influence internationaux ;
- L'intégration systématique de la gestion de la biodiversité, de l'éducation au changement climatique et des savoirs locaux, endogènes et pratiques dans les politiques publiques et les curricula d'enseignement ;
- Le développement d'approches territoriales intégrées, adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques des contextes d'action, afin de coordonner, à l'échelle des collectivités locales et des espaces agricoles, pastoraux et forestiers, la conservation de la biodiversité, la prévention et la gestion des risques liés à la sécheresse, ainsi que la gestion durable des terres ;

## ***7. Recommandons de :***

- De renforcer les capacités des Municipalités et autres Collectivités locales en matière de planification climatique de long terme (exemple : Plan Climat-Energie Territorial (PCET) et Portefeuille de projets climatiques) ;
- Créer et/ou opérationnaliser, au niveau national, un fonds de facilitation pour l'élaboration des projets climatiques des territoires (« Local Readiness ») ;
- Associer davantage les milieux de la recherche et de l'innovation aux réflexions portées par les acteurs non étatiques, y compris sur les enjeux émergents (intelligence artificielle appliquée au climat, valorisation des données environnementales, entre autres) ;
- Prendre en compte le Genre et l'inclusion sociale (GESI) dans l'ensemble des politiques et perspectives transitionnelles ;
- Systématiser le suivi et l'évaluation des dynamiques et actions climatiques territoriales, y compris sous l'angle du Genre, de la conservation de la biodiversité, de la prévention et gestion de la sécheresse voire de la gestion durable des terres ;
- Faire de la gouvernance (redevabilité, transparence, ancrage dans les priorités nationales et capacité à mobiliser durablement les ressources) la condition déterminante de la réussite de tout futur Fonds Climat National ; la question centrale n'étant plus de savoir si un tel Fonds est nécessaire mais quelles conditions doivent être réunies pour qu'il devienne un véritable accélérateur de l'action climatique ;
- Intégrer dans les outils de planification et de suivi-évaluation territoriaux des objectifs et indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité, à la prévention et gestion de la sécheresse, et à la gestion durable des terres ;

## 8. *Invitons :*

### Les gouvernants africains à :

- Considérer activement les attentes des territoires en matière d'intégration et de compétences dans l'action climatique ;
- Intégrer les solutions locales et les savoirs endogènes dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA), les Contributions déterminées au niveau national (CDN), les Stratégies à Long Terme (LTS) ;
- Mettre en place des fonds et mécanismes financiers dédiés au développement territorial durable intégrant l'action climatique locale ;
- Instituer l'éducation relative au changement climatique dans une perspective d'émergence d'une jeunesse africaine sensible au climat ;
- Démocratiser l'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie et garantir une participation minimale des territoires dans les projets énergétiques d'initiative publique et privée ;
- Renforcer la cohérence des politiques nationales et des mécanismes de financement en intégrant, par ailleurs, la conservation de la biodiversité, la prévention et gestion de la sécheresse et la gestion durable des terres dans les stratégies de développement et d'adaptation.

### Les Pays les Moins Avancés (PMA) et la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) à :

- Soutenir les cadres de dialogue intra-africain et le renforcement des capacités des négociateurs, en intégrant les préoccupations des acteurs non étatiques ;
- Consolider des positions africaines communes en amont de la COP17 désertification, de la COP17 biodiversité et de la COP31 ;
- Promouvoir l'alignement des pays aux objectifs mondiaux d'adaptation, notamment le Nouvel Objectif Quantifié Collectif (NOQC), en veillant à ce que « nul ne soit laissé pour compte ».

### Les Collectivités locales à :

- Faire évoluer les paradigmes de planification pour une action climatique territoriale de long terme ;
- Promouvoir la synergie des trois Conventions de Rio à travers l'inter-territorialité, afin d'optimiser leurs valeurs écosystémiques totales (VET) ;
- Renforcer en continu les compétences de la fonction publique locale en matière d'intégration du climat dans les politiques de développement ;
- Requérir, au besoin, l'expertise des Organisations de la société civile nationale, des

- instituts de recherche et de la diaspora extra-territoriale en matière d'action climatique ;
- Inscrire dans leurs plans de développement des actions concertées de conservation de la biodiversité, de prévention et gestion de la sécheresse et de gestion durable des terres, en mobilisant les savoirs locaux et la participation communautaire.

### Les pays fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES) à :

- Assumer leur responsabilité historique en mobilisant les financements publics, concessionnels et adaptés nécessaires pour appuyer les pays en développement ;
- Faire de l'adaptation une priorité des négociations climatiques internationales, avec des indicateurs clairs de mise en œuvre ;
- Garantir que les coûts des transitions ne soient pas répercutés sur les communautés locales et les travailleurs ;
- Mobiliser des financements publics accessibles et prévisibles pour soutenir, dans les pays en développement, des actions intégrées de conservation de la biodiversité, de prévention et de gestion de la sécheresse et de gestion durable des terres.

### Les Partenaires techniques et financiers à :

- Simplifier et assouplir les conditions d'accès aux fonds climatiques dédiés à l'adaptation et aux pertes et dommages ;
- Soutenir la recherche, l'innovation et l'intégration du changement climatique dans les curricula d'enseignement ;
- Accompagner la structuration et la pérennisation d'espaces de dialogue tels que la Semaine Climat et Énergie ;
- Accompagner techniquement et financièrement les initiatives territoriales combinant la conservation de la biodiversité, la prévention et gestion de la sécheresse et la gestion durable des terres, en privilégiant leur pérennité et leur appropriation locale.

### La communauté internationale, en route vers la COP17 (désertification), la COP17 (biodiversité) et la COP31 (climat) à :

- Reconnaître et renforcer les synergies entre les trois Conventions de Rio en tant que condition de cohérence de l'action climatique et environnementale mondiale ;
- Relever le niveau d'ambition et de représentation des négociateurs africains avec une présence significative de femmes Leaders ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de la Convention sur la biodiversité, conformément aux engagements du Sénégal en faveur du cadre mondial de

- Kunming Montréal, tout en prenant compte la dimension Genre ;
- S'assurer d'une participation inclusive à l'élaboration du futur cadre stratégique de la CNULCD et qu'il prenne en compte les préoccupations de la région ;
- Promouvoir l'économie locale à travers le développement des chaînes de valeur, en tenant compte des préoccupations de restauration et de conservation de la biodiversité ;
- Promouvoir l'économie bleue autour des Aires Marines Protégées – entre autres zones humides intérieures – pour leur contribution efficace aux cadres globaux du climat, de la lutte contre la désertification et de la biodiversité au profit des communautés locales ;
- Mettre en place un mécanisme de financement durable commune aux trois conventions ;
- Favoriser la recherche/action pour la disponibilité des données.

## ***Au regard des quatre piliers thématiques de l'édition 2026***

### **Transition juste et équité climatique**

- Adapter les cadres législatifs et réglementaires régissant les minéraux critiques, tout en veillant à instaurer une gouvernance inclusive et participative garantissant l'implication effective des communautés locales à toutes les étapes du processus décisionnel ;
- Renforcer l'accompagnement technique du secteur privé dans la conception et le développement de projets structurants, bancables et compétitifs dans le domaine des énergies renouvelables, afin de faciliter l'accès aux financements, d'accroître sa compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux et de lui permettre de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la transition énergétique ;
- Promouvoir la formation en alternance dans les métiers des énergies, en vue de favoriser une meilleure adéquation entre les compétences acquises et les besoins du marché du travail ;
- Encourager le secteur privé à investir dans l'équipement des établissements de formation technique et professionnelle, afin de renforcer l'apprentissage pratique, de moderniser les plateaux techniques et de faciliter l'accueil des apprenants en stage ou en immersion professionnelle au sein des entreprises ;
- Investir dans des programmes de reconversion et de requalification professionnelles destinés aux travailleurs des secteurs susceptibles d'être affectés par la transition énergétique, afin de faciliter leur insertion dans de nouveaux secteurs d'activité porteurs, et de garantir une transition juste et inclusive ;
- Orienter les investissements et projets vers les emplois durables, le renforcement des savoir-faire locaux tout en favorisant l'accès aux technologies adaptées ;

- Faire de la transition juste un choix de développement qui renforce la sécurité alimentaire, énergétique et industrielle tout en stimulant les chaînes de valeur locales, l'emploi durable et les économies territoriales ;
- Veiller à ce que les projets de transition énergétique et industrielle intègrent la protection de la biodiversité, la prévention des risques de sécheresse et la gestion durable des terres, tout en préservant les droits et les moyens de subsistance des communautés locales.

### Écocitoyenneté, formation et engagement des acteurs

- Consolider la transmission des savoirs environnementaux dans les langues nationales, en s'appuyant sur les leaders communautaires et les écoles ;
- Développer des approches et outils pédagogiques pour une mobilisation générale autour du changement climatique orientés vers l'action ;
- Valoriser les jeunes et les femmes comme acteurs et porteurs de changement, en renforçant leur contribution à l'action climatique à travers des initiatives et innovations locales ;
- Valoriser l'engagement des jeunes, des femmes et des porteurs d'innovation par une meilleure implication dans la conception, l'action, le suivi jusqu'à la capitalisation des initiatives ;
- Encourager l'intégration de la conservation de la biodiversité, la prévention et gestion de la sécheresse et la gestion durable des terres dans les initiatives écocitoyennes de mobilisation, de capacitation et d'action transformationnelle, en valorisant les savoirs endogènes et les initiatives des jeunes et des femmes.

### Résilience territoriale, solutions locales et coopération

- Institutionnaliser une coopération climatique de proximité entre collectivités territoriales de la sous-région, les centres de recherche et les communautés, afin de favoriser le partage d'expériences, la co-construction et la diffusion de solutions climatiques adaptées aux réalités des territoires ;
- Favoriser une résilience territoriale fondée sur le dialogue entre les savoirs endogènes, la science et les pratiques durables de gestion et valorisation de ressources naturelles ;
- Développer des initiatives de coopération inter-territoriale associant la conservation de la biodiversité, la prévention et gestion de la sécheresse et la gestion durable des terres, notamment à travers la restauration des écosystèmes et le partage de pratiques adaptées aux réalités locales.

**NB: Cette déclaration engage les participants à la Semaine Climat et Energie et pas particulièrement les partenaires techniques et financiers**